

Kamilya oubliée ! Trop de juges laxistes ! Que les Français les élisent !

écrit par Jacques Martinez | 12 septembre 2024

Vallauris : le motard reste en liberté

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2024 23:02 PAR FABRICE BLUSZEZ



Vallauris : le motard reste en liberté

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2024 23:02 PAR FABRICE BLUSZEZ



Honte aux juges qui -se protégeant sous un anonymat permanent- ont laissé en liberté Mattéo, le jeune homme de 19 ans ayant tué la petite Kamilya ! (Oui ! Je refuse le « présumé » innocent !!!). Ainsi, grâce à la bonté des juges, il

va pouvoir fêter cela en passant une bonne soirée avec ses

copains samedi soir !

Son excuse : il ne voulait pas faire de roue arrière ! C'est sa moto, toute seule -certainement boostée par l'Intelligence Artificielle !-qui l'a faite !!! Donc, en plus, il se fout de la famille de sa victime et de quasiment 68 millions de Français ! Quand on double une file de voitures arrêtées, on prend le risque qu'un passager en descende et soit heurté ! Ce motard n'avait pas à faire prendre un tel risque à d'autres usagers de la route ! C'est lui-même qui a décidé de prendre ce risque et, bien qu'il ait été le seul à le prendre, comment le sermonnent les juges ? Oh, dans le genre doucereux voir carrément cauteleux :

□« *Ah, c'n'est pas bien, Mattéo, d'avoir pris ce risque qui a entraîné la mort d'une gamine ! Surtout ne recommence pas. Tu parais raisonnable donc nous, juges Zintègres (et plutôt Zinzins !), nous te laissons en liberté mais, surtout, surtout, n'oublie pas d'aller pointer au commissariat deux fois...* » □ *Deux fois par jour ? Non ! Non !... Alors par semaine ? Que nenni, faut pas le traumatiser !* □« *...deux fois par mois ! Sinon gare à toi, petit chenapan !* »

□En quinze jours, qu'a le temps de faire un jeune homme ? Tout simplement de se faire conduire (par une personne ayant son permis de conduire en règle !) à des milliers et milliers de kilomètres de la France ! Quinze jours à 1 000 km/jour, il peut se retrouver entre eux dates de "contrôle judiciaires strict" (!!!) à 15 000 km de Vallauris ! Et, donc sur un autre continent : en Afrique ou en Asie !!! □Un conseil : qu'il évite le Maroc pays dont les parents de Kamilya sont originaires : les autorités marocaines se chargeraient -et ce serait logique- de NE PAS l'expulser et de NE PAS le renvoyer en France ! Et ainsi, il serait certainement autorisé à aller déposer des fleurs sur la tombe de celle qu'il a tuée et qui repose auprès de ses grands-parents !!!

S'il avait été sur une autoroute et que la gamine ait traversé cette autoroute, ok pour reporter la responsabilité

sur les parents mais là non ! C'est lui et lui seul, par sa décision de passer outre à une interdiction...

□Ah ! L'adrénaline : j'ai horreur de cette excuse dont se servent les gens mettant en danger autrui ! L'adrénaline agit comme une drogue ! A-t-on besoin de se « faire peur » pour vivre normalement ? Personnellement, cela ne me plaît pas de « me faire peur » ! De ma vie, je n'ai jamais "couru après l'adrénaline" ! Que ceux qui en ont besoin, comme ce jeune abruti, le fassent tout seuls dans leur coin sans faire prendre de risques à quelqu'un d'autre ! Mais certains se disent : « *Tiens, dimanche, je vais aller en montagne : il y a des risques d'avalanches, cela va être très excitant !* » Sauf que, en allant « se faire peur », il prend effectivement un risque pour lui tout seul dans son coin de montagne sans penser aux risques qu'il fera prendre à d'autres : les secouristes qui se feront un devoir d'aller le chercher, et, eux, pouvant payer de leur vie, non pour leur plaisir mais pour le plaisir d'un abruti ! D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, dans ce genre de cas, les soins d'un tel « consommateur d'adrénaline » sont payés par tout le monde et pas seulement par "le seul preneur de risques" et que les secours ne lui soient pas facturés ! Alors qu'ils lui sont payés par les donateurs de l'association de secours !!!



Pour le jeune inconnu qui a enlevé Kamilya à son frère qui lui tenait la main sur le passage piéton pendant qu'elle souriait et faisait un signe de remerciement de l'autre main à l'automobiliste s'étant, lui, arrêté pour la laisser traverser : ce motard inconscient se rend-il compte

du traumatisme à perpétuité pour cet ado ?? Mais aussi pour le conducteur s'étant arrêté et aussi naturellement à sa mère, son père, tous ses amis petits et grands...

Donc, honte aux juges ayant décidé de le remettre en liberté, juges dont le nom n'est même pas diffusé -auraient-ils effectivement honte ?- alors qu'a été révélé en 2023 celui d'un juge « sanctionné » parce que les avocats l'estimaient trop « sévère » avec ceux qui sont hors de la loi : [le juge Tony Skurtys !](#) Pour lui, « le vilain et méchant petit canard », l'identité a été révélée par certains avocats ! ☐ Au fait, si Michel Barnier cherche toujours un Ministre de la Justice, voilà un homme à nommer Garde des Sceaux. Il y a bien eu à ce poste des défenseurs de truands et de meurtriers tels les avocats Badinter et Dupond-Moretti A (qui s'est fait applaudir par les détenus à sa nomination : quelle preuve d'impartialité !). Pourquoi n'y aurait-il pas un magistrat qui serait cette fois, lui, proche des victimes ?

Si vous voulez savoir comment les avocats -qui défendent plus souvent des truands et des meurtriers voire des assassins que des « parties civiles », c'est-à-dire les victimes (d'ailleurs, les familles de victimes n'ont pas le droit de faire appel d'un jugement qu'elles estimeraient trop clément, car c'est le procureur qui les représente, donc un autre... magistrat, alors que le « présumé » coupable a le droit, lui, de faire appel !)

Ce n'est pas qu'un simple aménagement du système judiciaire qui conviendrait.

Il faudrait -mais quelle majorité pourrait le faire ?- chambouler complètement la désignation des juges du siège. Et, afin que ces juges soient en adéquation avec les souhaits de la population... -car croyez-vous que les Français approuvent cette remise en liberté suite à ce meurtre (oui, je sais, Messieurs les Juges, ce n'est qu'un « homicide » et seulement par « imprudence », elle a beau jeu l'imprudence

!!! Et c'est une gamine de 7 ans, vous l'avez oubliée, qui en a fait les frais !!!), donc je reprends, ce meurtre de Kamilya par un « simple étourdi » qui ne mérite pas, selon ces juges, d'être placé en détention provisoire mais à aller « pointer » au commissariat seulement tous les 15 jours ! C'est se moquer de la famille de Kamilya et de certainement une énorme majorité des 68 millions de Français !!!

Et que la gauche ou même les centristes arrêtent de nous qualifier d' « extrême-droite », terme que je récusé n'étant ni contre quelqu'un n'ayant pas la même couleur de peau que moi (des membres de ma famille viennent des Antilles ou d'Afrique), ni contre quelqu'un d'une autre religion que la mienne (je suis catho et membre d'une association de Harkis comptant à 99% de musulmans).

□ Je ne suis que contre toute personne hors-la-loi même si elle a la même couleur de peau que moi ou si elle est de la même religion ! Des hors-la-loi de n'importe quel calibre : du plus jeune délinquant -tagueurs, casseurs, voleurs à l'étalage- au pire des assassins tel Jean-Claude Romand, libre après seulement 22 ans de prison (Merci à Messieurs les avocats Badinter et Dupond-Moretti !) après avoir « éliminé » cinq membres de sa famille : ses 2 enfants en bas âge, son épouse et ses mère et père !

Dans ce drame de la petite Kamilya dont les parents sont d'origine marocaine et musulmans, je leur apporte mon soutien plein et sans hésitation : je comprends et partage leur colère après cette décision de liberté de leur bourreau alors que leur fillette a perdu la vie !!! Ces juges ont décidé de laisser ce coupable (non pas « présumé » !) en liberté !!! Personnellement, si j'avais son nom et son adresse, je les publierais ! Ce que j'aimerais également faire avec d'autres tueurs dont le quintuple assassin Jean-Claude Romand mais l'A J U S T I C E l'a certainement autorisé à changer d'identité !□

À quand des juges élus par les citoyens puisqu'ils rendent « leur A J U S T I C E » au « nom du peuple », qu'ils laissent donc le peuple les choisir : le juge Tony Skurtys

ferait un score exceptionnel !

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN..